



Bruxelles, le 19 janvier 2018

Les organisations partenaires du Conseil de l'Europe pour la liberté de la presse soulèvent l'alarme après le rapport sombre de 2017 et appellent à un contrôle international minutieux de l'enquête sur l'assassinat de Daphne Caruana Galizia

Les organisations soussignées, partenaires de la Plate-forme du Conseil de l'Europe pour la promotion du journalisme et la protection des journalistes, sont profondément préoccupées par l'absence de progrès dans l'enquête sur l'assassinat du journaliste maltais Daphne Caruana Galizia. Les autorités ont annoncé l'arrestation de trois suspects dans le cadre de son assassinat, mais l'idée que les commanditaires de ce crime n'ont pas encore été identifiés demeure largement répandue.

Daphne Caruana Galizia a été assassinée dans une explosion de voiture piégée le 16 octobre 2017, à quelques mètres de son habitation. Sa mort a suscité des inquiétudes non seulement sur la protection des journalistes critiques, mais aussi sur l'état de droit et la corruption à Malte.

Plus de trois mois après l'assassinat brutal de la journaliste, rien n'indique publiquement que les autorités aient identifié les personnes qui ont commandité, planifié ou orchestré l'assassinat.

Nous rappelons au Gouvernement de Malte et à tous ceux qui sont concernés que les lignes directrices relatives aux suites judiciaires du meurtre de journalistes, approuvées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en avril 2016, stipulent que *"les enquêtes doivent être efficaces pour que la confiance du public dans le maintien de l'Etat de droit par les autorités soit maintenue, et pour que toute apparence de collusion ou de tolérance dans les actes illégaux soit empêchée"*. Les lignes directrices recommandent également que *"les enquêtes fassent l'objet d'un contrôle public et que les proches de la victime soient impliqués dans la procédure dans la mesure nécessaire à la sauvegarde de leurs intérêts légitimes"*¹.

Nous pensons - compte tenu du profil du crime et des problèmes de corruption que Daphne Caruana Galizia s'était efforcée de mettre au jour – que l'enquête sur son assassinat exige que la communauté internationale continue d'examiner de près la situation. Nous nous associons à la famille de Daphne Caruana Galizia pour demander à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de nommer un rapporteur spécial, qui aura pour tâche

¹ Recommandation CM/Rec(2016)4[1] du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias. Adoptée par le Comité des Ministres le 13 avril 2016.



principale, de suivre l'enquête en cours et d'évaluer les circonstances contextuelles qui ont conduit à son assassinat.

L'assassinat de Daphne Caruana Galizia a démontré les dangers auxquels les journalistes de toute l'Europe ont dû faire face l'année dernière. Les co-signataires de cet appel à l'action s'inquiètent également de la dégradation des tendances en matière de liberté de la presse. Ces conclusions se fondent sur une compilation de cas de menaces graves à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes en relation avec la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la promotion du journalisme et la protection des journalistes.

En 2017, nous avons introduit, 130 alertes à la Plate-forme concernant 29 pays, confirmant ainsi les tendances des dernières années de la large diffusion géographique des menaces à la liberté des médias. Dans 79 alertes (60%), l'Etat a été la source de la menace. Moins de 30 % des alertes transmises aux États membres en 2017 ont reçu une réponse de l'État respective. Toutes les alertes de la Plate-forme ont été vérifiées par les organisations partenaires du Conseil de l'Europe ; elles méritent dorénavant une réponse et - à notre avis - une action de suivi appropriée.

Les alertes concernent principalement des atteintes à la sécurité physique et à l'intégrité des journalistes (23 %), leur harcèlement et l'intimidation (23 %), ainsi que leur détention et l'emprisonnement (21 %).

L'impunité demeure l'un des plus grands défis pour la protection des journalistes. Cette catégorie comprend 15 affaires d'assassinats de journalistes et de nombreux cas de menaces et autres affaires qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête par les autorités de l'État. Nous appelons les Etats membres à adhérer aux lignes directrices du Conseil de l'Europe sur l'efficacité des enquêtes, afin de traduire en justice les auteurs de tels crimes et à prendre des mesures plus larges pour mettre fin à l'impunité. Nous leur demandons également de continuer à soutenir le travail de la Plateforme, en partenariat avec les organisations internationales de défense de la liberté de la presse.

Association des journalistes européens (AEJ)
Committee to protect journalists (CPJ)
Fédération européenne des journalistes (EFJ)
Index On Censorship
Fédération internationale des journalistes (FIJ)
International News Safety Institute (INSI)
International Press Insitute (IPI)
PEN International
Reporters Sans Frontières (RSF)



ANNEXE - Principales tendances pour 2017 - Plateforme du Conseil de l'Europe

Plus des détails ici: <https://www.coe.int/en/web/media-freedom>

Sécurité des journalistes. Le nombre d'alertes signalant des journalistes agressés, battus ou tués est alarmant. Sur les 26² alertes concernant des agressions physiques de journalistes soumises à la Plateforme en 2017, 18 d'entre elles sont de niveau 1. Dans deux cas, ces attaques ont poussé les journalistes à quitter le pays, craignant pour leur vie.

Cinq journalistes ont été tués en 2017: Nikolay Andruschenko, le fondateur et correspondant d'enquête de l'hebdomadaire russe Novyi Petersburg, décédé en avril à la suite de deux agressions brutales; Saaed Karimian, le fondateur et président de la société de télévision persane GEM, abattu avec son partenaire d'affaires à Istanbul en avril; Dmitri Popkov, rédacteur en chef et fondateur du journal local russe Ton-M, également tué par balles en mai; Kim Wall, journaliste danoise tuée sur un sous-marin civil lors d'une interview avec son inventeur en août; et enfin, Daphne Caruana Galizia, journaliste d'investigation maltaise de renom, tuée par une voiture piégée en octobre.

Détention de journalistes accusés de terrorisme ou d'attentat à la bombe. Au 31 décembre 2017, la Plate-forme rapporte que 126 journalistes sont détenus dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. 108 de ces journalistes sont emprisonnés en Turquie, 9 en Azerbaïdjan, 6 en Fédération de Russie et 3 en Ukraine (un dans la région de Donbass). Un nombre alarmant de communications signalent que des journalistes sont détenus pour des accusations liées au terrorisme. En 2017, un nombre important de journalistes ont été reconnus coupables de propagande, d'aide et de complicité avec une organisation terroriste ou d'être membre d'une organisation terroriste sur la base d'opinions et d'articles qu'ils ont écrits et publiés dans les médias grand public ou sur la base de leurs postes dans les médias sociaux. Plusieurs alertes ont fait état de journalistes connus pour leurs reportages sur la corruption et les violations des droits de l'homme, arrêtés et inculpés par la suite d'infractions au droit pénal commun (possession de drogue, désobéissance aux ordres de la police, évasion fiscale, extorsion et abus d'une position d'influence, corruption, etc). Une alerte soulève la question particulièrement grave de l'enlèvement de journalistes dans un Etat membre qui serait remis aux autorités nationales d'un autre Etat membre afin d'être emprisonné suite à des accusations pénales. Certaines alertes mettent en lumière des formes graves de harcèlement judiciaire telles que, par exemple, les arrestations et les mises en liberté répétées de journalistes pour les mêmes charges pénales.

Déportation des journalistes vers un autre pays. Dans le contexte des "guerres de l'information" et de la "lutte contre les fausses nouvelles", les partenaires de la plateforme font de plus en plus

² En 2017, 30 alertes ont été déposées par les organisations partenaires dans la catégorie "atteintes à l'intégrité physique et à la sécurité des journalistes". Quatre de ces alertes concernent des menaces de mort plutôt que des agressions physiques réelles. Seules les alertes concernant des agressions physiques réelles sont recensées et discutées dans cette brève section; celles concernant les menaces de mort sont analysées plus en détail dans la sous-section consacrée au harcèlement des journalistes.



souvent état d'alertes sur les journalistes en cours de déportation ou risquant d'être expulsés d'un des Etats membres du Conseil de l'Europe vers un autre Etat en raison de leurs activités journalistiques. Souvent, les motifs officiels d'expulsion ne sont pas directement liés à leurs activités professionnelles et d'autres motifs sont invoqués, par exemple le non-respect de la réglementation nationale en matière d'immigration. Les cas les plus graves concernent des journalistes risquant d'être persécutés politiquement, maltraités ou même torturés s'ils sont expulsés vers un pays où de telles pratiques sont largement répandues et documentées, en particulier dans des pays extérieurs au Conseil de l'Europe.

Un nombre croissant d'alertes a également attiré l'attention sur des allégations d'abus du mécanisme de notice rouge d'Interpol par certains États membres en vue de poursuivre et de persécuter les journalistes qui tentent d'échapper à la répression interne. Plusieurs journalistes qui se sont déplacés à l'étranger pour éviter des persécutions politiques se sont retrouvés arrêtés, notamment au passage des frontières, sur la base de mandats d'arrêt internationaux délivrés par Interpol à la suite d'une demande présentée par un autre État pour infractions alléguées au droit commun de cet Etat. Harcèlement et menaces de mort. Depuis le lancement de la Plateforme en 2015, le nombre d'alertes concernant le harcèlement des journalistes a fortement augmenté, ayant presque doublé chaque année. En 2017, plusieurs alertes soulignent l'utilisation des médias sociaux comme plateforme de diffusion de menaces de mort et de discours haineux contre les travailleurs des médias. Les journalistes sont harcelés par des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter. Parfois, les menaces sont envoyées par message privé au profil du journaliste, d'autres fois elles sont dactylographiées directement comme des commentaires au rapport du journaliste, alimentant un cercle de calomnies publiques. Dans de nombreux cas de harcèlement signalés, les menaces ont été proférées par des représentants du gouvernement. Plusieurs alertes signalent que des politiciens et des porte-parole du gouvernement s'en prennent verbalement aux journalistes, souvent dans des contextes publics tels que les interviews télévisées ou les conférences de presse.

La montée de l'extrême droite sur la scène mondiale se reflète également dans les alertes de 2017 concernant le harcèlement et l'intimidation des journalistes, les soumissions faisant état de cas de groupes d'extrême droite menaçant des journalistes couvrant leurs rassemblements.

Refus d'accréditation et d'accès à l'information. Huit alertes en 2017 signalent que les journalistes se voient refuser la possibilité d'accéder à l'information. En hausse par rapport aux années précédentes, ils signalent que les journalistes se voient refuser leurs accréditations lors d'événements publics, de rassemblements de partis et de conférences de haut niveau qu'ils essayaient de couvrir. D'autres se sont vu refuser l'entrée dans un État membre ou ont été interdits pendant un an pour des raisons de sécurité nationale.

L'impunité. Les six alertes présentées en 2017 reflètent le manquement présumé des autorités à leurs obligations positives de protéger la vie des journalistes et de mener des enquêtes efficaces sur les attentats perpétrés contre des journalistes. Cinq alertes en 2017 font état de cas d'impunité pour meurtre. Les éléments de preuve cruciaux ne sont pas pris en compte, les procédures pénales dépourvues de résultats concrets, les véritables responsables restent non identifiés et les circonstances du décès restent floues - telles sont les principales préoccupations concernant l'inefficacité présumée des enquêtes menées par les autorités. Aucune des affaires d'impunité



postée sur la plateforme n' a été déclarée résolue et aucun progrès significatif n' a été enregistré en 2017 dans aucun des cas signalés par les alertes. Plusieurs alertes, auparavant classées dans la catégorie "Attaques physiques" (catégorie A) pourraient désormais passer à la catégorie "Impunité" (catégorie D), compte tenu du temps écoulé depuis les attentats et de l'absence de résultats concrets dans l'enquête.

Utilisation présumée abusive, inappropriée ou disproportionnée des lois sur la diffamation. Six alertes couvrant plusieurs États membres du Conseil de l'Europe signalent l'utilisation inappropriée des lois sur la diffamation pour faire taire les journalistes ou les blogueurs qui ont mis en lumière des questions d'intérêt public. Comme le montrent les alertes de 2017, les poursuites en diffamation pourraient avoir de graves conséquences pour les journalistes et les blogueurs, qui risquent non seulement d'être sévèrement punis, mais aussi de voir leurs comptes bancaires et tous leurs avoirs gelés lorsque des accusations sont portées contre eux.

Atteintes à l'indépendance et à la viabilité des radiodiffuseurs de service public (PBS). Bien qu'en nombre inférieur à celui des années précédentes, les alertes de 2017 indiquent que l'indépendance de la radiotélévision de service public est menacée et que son financement est insuffisant. Les alertes mettent en lumière les plans mis en œuvre par plusieurs États membres du Conseil de l'Europe pour réduire fortement le financement du PBS, ce qui risque de compromettre leur capacité à remplir leurs missions et de mettre en péril leur existence. Plusieurs alertes signalent l'ingérence politique dans le travail des conseils de surveillance du PSB par des tentatives ou des menaces de changer leurs dirigeants ou de révoquer certains de leurs membres à la suite d'accusations de couverture médiatique biaisée.

Amendements aux lois existantes et projets de loi menaçant la liberté de la presse. 2017 montre une tendance au sein du Conseil de l'Europe à restreindre la capacité des médias à exercer leur fonction de chien de garde, ouvrant la voie à l'ingérence politique. Les questions abordées dans le cadre de la Plateforme vont de la fermeture immédiate des médias par décret à la possibilité pour un Parlement national de mettre fin chaque année, sans critères clairs, au mandat du Directeur général des médias de service public ou à l'obligation pour les médias financés par des fonds étrangers de s'enregistrer en tant qu'"agents étrangers". Au nom de la défense d'autres valeurs légitimes telles que le discours de haine et la désinformation en ligne, certains États membres ont présenté des propositions législatives qui auraient encouragé la censure et mis en danger la liberté d'expression par manque de contrôle judiciaire et formulation ambiguë de la loi. Une alerte a indiqué que les journalistes encouraient de lourdes peines d'emprisonnement pour avoir reçu des informations confidentielles de dénonciateurs à la suite d'un projet de proposition portant sur de nouvelles façons de définir l'espionnage et ne prévoyant pas de garanties quant à l'exonération des journalistes de leur responsabilité pénale lorsqu'ils "obtiennent des informations sensibles".